

Compétences de base et illettrisme : la situation en Suisse

André Schläfli / Christine Hary / Bernadette Morand-Aymon

1. Introduction

Etre capable de lire, de calculer et d'écrire va de soi dans nos sociétés modernes. Une part non négligeable de la population au sein des sociétés hautement développées comme la Suisse est cependant confrontée à des problèmes importants dans la pratique de ces compétences de base. La problématique a été mise en évidence pour la première fois en Suisse lors de la publication en 1998 des résultats de l'étude *International Adult Literacy Survey* (voir enquête internationale ALL 2003). Cette thématique ne suscita cependant l'attention du monde de la politique de formation qu'en 2005, lorsque fut rendue publique l'enquête *Adult Literacy and Lifeskills* (voir OFS 2006).

La maîtrise pratique des compétences de base représente, dans les pays développés reposant sur la culture de l'écrit, une condition essentielle pour une participation pleine et entière aux différents aspects de la vie en société. Les compétences de base ne représentent pas uniquement une condition nécessaire permettant, dans le cadre de la vie privée, une compréhension de la réalité sociale et une participation à celle-ci, mais forment également une base fondamentale pour la pratique professionnelle et civique : elles autorisent une activité professionnelle appropriée et un exercice effectif des droits politiques.

2. Compréhension conceptuelle et importance du phénomène

Une part importante des adultes ne disposent pas en Suisse des compétences de base suffisantes pour participer largement à la vie sociale et pour s'affirmer pleinement dans le monde professionnel. Les compétences de base sont définies comme suit en Suisse : être en mesure de lire, d'écrire et de comprendre des textes simples (littératie) ; résoudre des problèmes simples de mathématique de tous les jours (numératie), être capable d'utiliser les TIC (technologie de l'information et de la communication) au quotidien et de maîtriser la langue officielle locale (compétence linguistique). Il convient de distinguer clairement la notion des *compétences de base* du concept d'*illettrisme* ; ce dernier terme définit l'absence de compétences suffisantes dans les domaines de la lecture et de l'écriture.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a conduit en 2005 l'enquête *Adult Literacy and Lifeskills* (enquête ALL) afin de mesurer l'ampleur du phénomène de l'insuffisance des compétences de base en Suisse ; celle-ci a mis en évidence que 800 000 personnes adultes (à savoir environ seize pour cent de la population résidante entre 16 et 65 ans) avaient de grandes difficultés en lecture et en écriture et, de ce fait, n'étaient pas en mesure de comprendre et/ou d'écrire des textes simples. Dix pour cent de ces personnes relevaient de l'immigration et six pour cent étaient constitués de ressortissants suisses qui avaient accompli intégralement leur scolarité en Suisse et dont la langue maternelle était la langue officielle locale. De plus, l'enquête précitée mit en évidence qu'environ huit pour cent (à savoir, en chiffres arrondis, 430 000 ressortissants suisses) étaient confrontés à d'importantes difficultés lors de la résolution de problèmes de mathématique simples (voir OFS 2006). En Suisse, la promotion des compétences de base relève des cantons. La Confédération (offices fédéraux) n'apporte qu'un soutien financier modeste à des organisations faitières et à des projets. Une étude de la FSEA a ainsi mis en évidence que les offres dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme n'étaient pas suffisantes dans tous les cantons, ce qui s'explique par des raisons structurelles et financières (voir SVEB/FSEA 2008). Alors que d'autres pays européens (par exemple la Grande-Bretagne ou l'Irlande) ont reconnu depuis le début du millénaire la problématique de l'insuffisance des compétences de base et développé en conséquence des stratégies nationales, la Suisse n'a jusqu'à récemment accordé que peu d'importance à cette question. Aussi une sensibilisation de la population à la lutte contre l'illettrisme a-t-elle été notablement rendue plus difficile sur le plan national. Seules les démarches actuellement en cours en vue de l'élaboration d'un projet de loi fédérale sur la formation continue ont conduit à mettre sur le devant de la scène la problématique de la promotion du développement des compétences de base.

3. Les aspects du débat de la politique de formation concernant la promotion des compétences de base

Nombre d'études et de projets ont aujourd'hui également mis en lumière pour la Suisse les conséquences personnelles, sociales et économiques de l'insuffisance de la maîtrise des compétences de base et ont attiré l'attention du monde politique sur cet aspect. Le constat que l'absence de compétences de base a des incidences négatives à de multiples niveaux touchant également la société et l'économie est au centre des débats actuels sur la politique de formation.

Les personnes concernées sont en réel danger d'exclusion du marché du travail ou sont déjà au chômage. Les individus disposant de faibles compétences de base, particulièrement dans les domaines de la lecture et de l'écriture, ne bénéficient pas des mêmes chances que les personnes mieux qualifiées et leur accès à la formation continue est souvent rendu plus difficile en raison de leurs connaissances et compétences insuffisantes. De plus, les entreprises ne sont pas en mesure de confier des tâches diversifiées de manière flexible à des collaborateurs dont les compétences de base sont partiellement insuffisantes et elles ne peuvent ainsi pas exploiter le potentiel de rendement de ces derniers. Sur le plan économique, ce problème a notamment un impact sur l'importance et le niveau des coûts sociaux. Selon une étude réalisée en 2007 par le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS), le manque de compétences en lecture induit une dépense annuelle supplémentaire d'un milliard de francs pour l'assurance-chômage. Selon cette étude, dix-huit pour cent des chômeurs vivent cette situation de chômage uniquement en raison de leurs difficultés de lecture (voir BASS 2007). Les raisons de cette insuffisance des compétences de base doivent être examinées en interaction avec le statut socio-économique de la famille, le niveau d'éducation de ses membres et le parcours scolaire individuel. De faibles compétences de base représentent le plus important facteur de risque socio-économique.

Un même constat établi en 2010 par Caritas dans son *Almanach social 2010* (langue allemande) et par la Conférence suisse des institutions sociales dans son rapport *Pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale : Eléments d'une stratégie nationale* (CSIAS 2010) a suscité l'attention des participants au débat consacré à la politique de la formation.

4. La loi fédérale sur la formation continue : une chance pour les personnes disposant de faibles compétences de base

Le projet de loi fédérale sur la formation continue actuellement en procédure de consultation a ravivé le débat politique concernant la promotion des compétences de base en Suisse (voir OFFT, avant-projet de loi fédérale sur la formation continue LFCo 2011).

La nouvelle loi doit autoriser l'octroi d'une aide subsidiaire dans le domaine de formation des compétences de base (lire, écrire, technologie de l'information et de la communication (TIC), mathématique de tous les jours, droits et devoirs dans la vie quotidienne). Les dispositions en faveur des compétences de base ont été reçues favorablement dans le cadre de la procédure de consultation du projet de loi car elles représentent une condition à la participation à la formation continue (art. 13 LFCo).

Seul celui qui dispose de compétences suffisantes en lecture et en écriture est en mesure de continuer de se former. Dès lors la Confédération, en collaboration avec les cantons, souhaite s'engager afin de « permettre au plus grand nombre possible d'adultes ayant des lacunes dans leurs compétences de base d'acquérir et de maintenir les compétences qui leur font défaut. » (voir art. 14 LFCo, objectif). Le projet de loi ne dit cependant rien sur la manière d'atteindre cet objectif (mesures), ni sur la signification à accorder à la formulation « au plus grand nombre possible d'adultes ». Il mentionne simplement la nécessité d'une coordination plus importante en matière de promotion des compétences de base (voir art. 15 LFCo). Une nette amélioration de la coordination est absolument nécessaire précisément au niveau des offices fédéraux comme, par exemple, entre l'Office fédéral des migrations (ODM) et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), du marché du travail, des services sociaux et d'autres encore (voir OFFT LFCo 2011).

La mention de la problématique des compétences de base au sein du projet de loi mérite d'être soulignée avec force, mais la formulation des dispositions légales n'en demeure pas moins vague. Le doute subsiste : ce projet de loi propose-t-il les bases nécessaires, urgentes et pratiques en vue de la promotion des compétences de base en Suisse ? Cette interrogation a conduit la Fédération suisse

pour la formation continue FSEA, en collaboration avec l'organisation faitière Lire et Ecrire, à mettre sur pied une Communauté d'intérêts pour les compétences de base (CI) représentant 22 associations et organisations engagées dans la promotion des formations de base en Suisse. Les membres en sont les organisations faitières de la formation continue, des réseaux de prestataires de formation continue, des organismes actifs dans le domaine social ainsi que des institutions de recherche. La CRFBA (Coordination romande pour la formation de base des adultes), qui regroupe plus d'une vingtaine d'institutions, est membre de la CI. Le but de la Communauté d'intérêts est d'insister avec force sur l'importance et la nécessité de la promotion des compétences de base pour des adultes dans leur propre intérêt mais également dans une perspective sociétale et économique. C'est dans la même perspective de la LFCo que la Conférence romande de la formation continue (CRFC) a travaillé et travaille encore.

Il est dès lors nécessaire que la loi fédérale sur la formation continue comprenne des dispositions concrètes autorisant la mise en place de bases légales permettant d'améliorer les conditions cadres de la promotion des compétences de base en Suisse. Le but primordial de la CI est le développement et la réalisation d'une stratégie nationale, globale et à long terme de promotion des compétences de base associant dans un effort commun la Confédération, les cantons, les autorités communales et les diverses parties prenantes. Les objectifs de cette démarche doivent être clairs et vérifiables et la stratégie doit également permettre de s'assurer que les offres de formation pour les personnes concernées sont facilement accessibles (en termes de distance, de temps et de coût) et peuvent être suivies sans discrimination aucune.

5. Mesures de soutien en vue de lutter contre l'illettrisme

Parallèlement à l'élaboration de la loi fédérale sur la formation continue, l'Office fédéral de la culture (OFC) a développé, sur la base de la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture (art. 15, 2009), des mesures de lutte contre l'illettrisme pour les années 2012 à 2015.

L'objectif premier des mesures proposées par l'OFC est de favoriser, par une amélioration des compétences en matière de lecture et d'écriture, l'intégration socioculturelle et une participation plus importante à la vie sociale des personnes concernées par l'illettrisme.

Bénéficiaire de l'appui de l'OFC les organisations qui ont à cœur de mettre sur pied des structures pérennes et de développer et d'implémenter des projets de lutte contre l'illettrisme. L'édification de telles structures durables doit avant tout se réaliser dans le cadre d'un réseautage d'acteurs nationaux, par le transfert national et international de savoir-faire, par une sensibilisation en faveur de la problématique de l'illettrisme et la garantie de la qualité des offres de formation grâce à une formation continue adéquate des formateurs et formatrices.

Le développement et la mise en œuvre de projets faisant appel à des pratiques innovantes dans la lutte contre l'illettrisme représentent le second domaine bénéficiant de l'aide de l'OFC : ces projets doivent proposer et réaliser de nouveaux modèles d'apprentissage favorisant l'accès à la culture des personnes concernées ; ils doivent également développer des stratégies et des mesures exemplaires conduisant à une augmentation de la participation à la formation continue.

Les points forts des projets sont d'une part la promotion de la sensibilisation et d'autre part, de manière conjointe, l'amélioration de l'accessibilité des offres de formation pour les personnes concernées et leur cercle de connaissances (voir OFC 2011). Le catalogue de mesures proposé par l'OFC représente une base nouvelle et transparente par rapport à la pratique menée jusqu'à ce jour dans la lutte contre l'illettrisme. Il s'agit cependant d'une démarche et d'un concept isolés qui se limitent uniquement à la promotion de la lecture et de l'écriture. En vue de favoriser et d'améliorer l'accès à la culture, il paraît approprié d'associer à cette démarche, pour le moins, la promotion des compétences de base dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication (TIC). La pratique de l'internet et une utilisation compétente des technologies de l'information et de la communication représentent justement aujourd'hui une base et des voies d'accès importantes à la culture.

6. Mesures exemplaires de promotion de lutte contre l'illettrisme

En plus des débats et des décisions de politique de formation qui ont conduit à définir des conditions cadres pour le développement d'activités concrètes de promotion de lutte contre l'illettrisme, plusieurs initiatives pratiques ont vu le jour et se sont développées sous forme de projets, de journées d'étude et de constitution de cercles d'experts à l'initiative d'organisations de formation continue, ainsi la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA), l'organisation faïtière suisse Lire et Ecrire ou le Centre Lire de l'Université des Sciences Appliquées de la Suisse du Nord-Ouest (Fachhochschule Nordwestschweiz - FHNW). Plusieurs fondations et divers offices fédéraux apportent leur soutien aux mesures de promotion des compétences de base des adultes, par exemple l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER, l'Office fédéral des migrations ODM, l'Office fédéral de la communication OFCOM ou l'Office fédéral de la culture OFC.

Présentation de quelques mesures exemplaires qui illustrent la stratégie et les objectifs fondamentaux de la formation dans le domaine des compétences de base

Le projet « Literalität in Alltag und Beruf » (LAB) : plateforme d'échange et de développement de ressources pédagogiques

La mise en œuvre de cette plateforme d'échange et de développement de ressources pédagogiques est le résultat d'un projet national suisse nommé LAB (Literalität in Alltag und Beruf). Le projet est coordonné par la Haute Ecole Pédagogique du Nord-Ouest et l'Université de Berne. Il se déroule avec un ensemble d'autres partenaires de la partie alémanique du pays : Université populaire de Bâle, Université populaire de Berne en collaboration avec Lire et Ecrire, EB Zurich et la formation continue apprentis. Il bénéficie du soutien de l'OFFT, des cantons de Berne et d'Argovie et s'adresse à des adultes dont les compétences en lecture et écriture sont insuffisantes pour répondre aux exigences professionnelles et sociales. Ce projet vise en premier lieu à élaborer une base de ressources pédagogiques structurées et de qualité associée à la mise en place d'un espace d'échange de pratique sous forme de plateforme informatique avec la mise à disposition de standards de base, de définitions de compétences ainsi que de procédures d'assessment et d'outils d'évaluation pour les cours. Cela permettra d'une part de soutenir les formateurs/trices dans leur action de formation et d'autre part de pérenniser le travail de développement de ressources pédagogiques adaptées au public spécifique d'adultes en situation d'illettrisme. L'objectif du projet LAB est de former des adultes à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication afin de leur permettre de suivre des cours de formation continue (formation générale et formation professionnelle) et de mener leur formation continue à terme avec succès.

Le projet « GO »

Le projet national « GO » qui a pris fin avec succès en 2011 sous l'égide de la FSEA avait pour objectif fondamental la promotion de manière ciblée des compétences des collaborateurs et des collaboratrices dans le cadre de la formation continue au sein de l'entreprise, but qui représente un important défi aussi bien pour les entreprises que pour les prestataires de formation continue. Les informations, les expériences et les instruments nécessaires faisaient défaut pour cette promotion interne à l'entreprise des collaborateurs et collaboratrices peu qualifiés. Il en découle que les entreprises suisses ne sont pas en mesure d'exploiter à fond le potentiel de la formation continue en leur sein dans le domaine de l'acquisition des compétences élémentaires. Le projet « GO » représente une étape importante de la promotion des compétences de base au sein des entreprises suisses, par exemple le développement d'une boîte à outils permettant aux entreprises d'identifier de manière ciblée les besoins de promotion des compétences de leurs collaborateurs et collaboratrices. La boîte à outils doit permettre de définir les compétences nécessaires pour l'exercice de l'activité professionnelle : lire et écrire, compétence dans la langue locale, mathématique élémentaire et pratique des TIC. Ainsi a été créée, développée et adaptée aux besoins de quatre entreprises suisses de grandeur et de branches différentes une boîte à outils leur permettant d'identifier de manière ciblée les besoins de promotion des compétences de leurs collaborateurs et collaboratrices.

Un guide on-line « Promotion des compétences des adultes au sein de l'entreprise » a ensuite fait l'objet d'un développement et d'une promotion publique. Le guide présente les résultats du projet et contient les informations de base les plus importantes concernant cette thématique.

Le projet GO, aujourd'hui achevé, constitue la première pierre de l'édifice de promotion des compétences de base. Des discussions ont lieu à l'heure actuelle pour donner une suite « GO2 » au

projet initial en vue de développer les outils disponibles et d'élargir les mesures d'accompagnement à d'autres publics cibles, par exemple les personnes au bénéfice de l'aide sociale.

Le projet « Sensibilisation des médiateurs »

L'association faîtière suisse Lire et Ecrire met sur pied, avec l'aide de l'OFFT et sur la base d'un projet antécédent de la FSEA « FORWARD TRAINER », un projet visant à sensibiliser les médiateurs. Ce terme désigne des personnes qui, dans leur environnement professionnel, sont en contact avec des personnes qui ont des difficultés avec l'écrit. Elles assument une fonction d'aide et de conseiller dans le domaine de l'illettrisme. Un cours gratuit de trois heures sensibilise les médiateurs aux problèmes de l'illettrisme et leur fait prendre conscience des conséquences sociales, professionnelles et individuelles découlant de compétences insuffisantes en lecture et en écriture (voir Fédération suisse Lire et Ecrire 2011).

Vidéo de formation à l'occasion des élections fédérales pour les personnes avec des difficultés de lecture

La FSEA a développé lors des élections fédérales de l'automne 2011 un site web « Je veux voter.ch » disponible en langue française sur < <http://www.ich-will-waehlen.ch/?lang=fr-CH> > en collaboration avec la Chancellerie fédérale, le Centre pour la démocratie Aarau ZDA, la Fédération suisse Lire et Ecrire et avec l'appui de l'Office fédéral de la culture OFC. Ce site web a été développé dans le cadre du projet « Illettrisme et droits politiques ». Son objectif est de favoriser la participation politique de personnes abstentionnistes en raison de leur difficulté de lecture grâce à des informations simples. Une vidéo offre la possibilité de se situer dans la jungle politique et donne des informations claires sur la façon de participer à une élection et de voter. Le projet a ainsi permis à des électeurs ayant des difficultés de lecture - environ 350 000 personnes – de prendre part à la vie politique et de faire valoir leurs droits politiques. Durant les neuf semaines qui ont précédé les élections, plus de 20 000 personnes ont consulté le site et la page du site a été vue plus de 166 000 fois. Le projet a également pour objectif de sensibiliser les partis politiques sur le lien entre difficultés de lecture et abstention.

Coordination romande pour la formation de base des adultes (CRFBA)

Le 29 septembre 2009, le Réseau formation de base des adultes s'est constitué en association sans but lucratif, selon les articles 60 à 79 du code civil, sous l'appellation de Coordination romande pour la formation de base des adultes (CRFBA). La CRFBA est composée d'institutions actives dans le domaine de la formation de base des adultes (formelle ou non formelle) de Suisse romande, membres de la FSEA et bénéficie d'un accord de collaboration avec cette dernière. Pour la FSEA comme pour la CR-FBA, la formation de base des adultes vise l'acquisition des connaissances et le développement de compétences de base nécessaires à toute personne pour s'insérer durablement dans la société au niveau culturel, économique, politique et social. La formation de base des adultes nécessite des dispositifs favorisant l'accès et/ou le maintien en formation (préparation à la formation, accompagnement, etc.) ou à l'emploi. Le public visé est constitué principalement de personnes non qualifiées, peu ou pas scolarisées, qui se trouvent souvent dans une situation de précarité socio-économique. La CRFBA retient, au titre des compétences de base, non seulement celles communément reconnues aujourd'hui (littératie, numératie, TIC, langue officielle locale), mais également les compétences clés valorisées au niveau de la Commission européenne : traiter l'information, résoudre des problèmes, communiquer, travailler en équipe, ...

La CR-FBA poursuit deux **objectifs prioritaires** : le premier est d'ordre **opérationnel et promotionnel** : coordonner, en formation de base, les actions qui nécessitent une collaboration entre plusieurs institutions, en soutenant des projets d'extension romande. Le deuxième objectif est d'ordre **politique** : renforcer la représentativité de la FSEA romande et son ancrage régional et partant, renforcer l'appui des autorités publiques à ce secteur de la formation.

Projet : Formation de formateurs/trices pour publics faiblement qualifiés

Dans le cadre de sa politique de formation et de formation continue des formateurs d'adultes, et avec l'appui de la Coordination romande pour la formation de base des adultes (CR-FBA), la FSEA romande a coordonné deux sessions pilotes du Certificat FSEA, «Réaliser des sessions de formation pour adultes», spécifiquement destinée aux formateurs travaillant dans la formation de base des adultes et/ou accompagnant des publics «peu ou pas qualifiés».

Le groupe de pilotage, sur la base de l'expérience tirée des deux sessions et en perspective de la prochaine loi fédérale sur la formation continue, analyse actuellement les conditions et modalités de

reconduction ou d'adaptation d'un projet global de formation de formateurs dans le domaine de la formation de base des adultes (compétences de base).

Coordination des ressources pour la formation de base des adultes.

Les institutions spécialisées dans le champ de l'éducation ou de la formation sont nombreuses dans notre pays, mais les ressources de ce champ de la formation des adultes peu qualifiés sont la plupart du temps dispersées dans des petites institutions souvent de type associatif et presque toujours à moyens très limités. La richesse et la diversité des ressources dans le domaine de la formation de base des adultes peu qualifiés sont peu visibles et difficilement disponibles, et partant sous-utilisées. La base de données "Ressources pour la formation de base des adultes" permet depuis 2010 de mettre à disposition de tous les professionnels concernés une base de données spécifique où se trouveront rassemblées les informations utiles et pertinentes, mises en ligne par les acteurs eux-mêmes.

L'objectif de la base de données "Ressources pour la formation de base des adultes" consiste, dans le champ de la formation de base des adultes peu ou pas qualifiés,

- à repérer et répertorier les ressources pédagogiques (logiciels et autres matériaux (vidéos, films, instruments pédagogiques, méthodes, pratiques exemplaires, documentation grise,...) ;
- à diffuser l'information sur les ressources répertoriées et assurer un appui facilitant leur usage ;
- à répertorier et mettre en réseau les ressources / compétences pédagogiques (formateurs; modules de formation) ;
- à procéder en continu à l'analyse des besoins en formation du public cible et des formateurs dans les institutions partenaires.

7. Bilan

L'intérêt public pour la problématique des compétences de base a connu un développement incontestable depuis les enquêtes IALS en 1998 et Adult Literacy and Life Skills ALL en 2005. Le nombre et la diversité des activités de politique de formation et sociétales ont fortement augmenté ainsi que les mesures, les projets et les offres pour des publics cibles et des spécialistes.

Le projet de loi fédérale sur la formation continue et les dispositions en faveur de la de lutte contre l'illettrisme mises en place par l'OFC assurent une base juridique aux mesures de promotion des compétences de base et offrent des possibilités d'un large soutien à ces dernières.

Ce cadre juridique est absolument nécessaire en Suisse dans la mesure où de nombreuses autres activités dans le domaine des compétences de base doivent être développées et réalisées sur la base de mesures à activer, d'études et de projets. D'autres études et enquêtes sont encore nécessaires afin de saisir les caractéristiques du phénomène de l'illettrisme en Suisse. De même, la coordination entre les divers acteurs (Confédération, cantons, prestataires de formation, partenaires sociaux) doit à l'avenir être améliorée et ils doivent être sollicités lors de la définition des objectifs des différents projets comme cela a été le cas, par exemple, dans le cadre du projet GO. De plus, il est important que les entreprises qui font appel à des collaborateurs aux compétences de base limitées développent un réseautage plus important dans la mesure où de nombreux employeurs sont disposés à promouvoir le développement des compétences de leurs collaborateurs mais ne savent souvent pas quels doivent être la nature et le contenu de cette promotion et qui est en mesure de l'assumer (responsables de formation). Il en découle l'exigence d'une formation spécifique et d'une préparation plus intensive des animateurs et formateurs qui assument les cours destinés à ce type de public cible. Avant tout, il convient d'établir des relations et de créer des synergies entre les programmes de formation et leurs contenus pour l'ensemble des secteurs afin que les domaines des formations de base ne soient pas simplement additionnés côte à côte de manière isolée mais forment un ensemble coordonné. L'établissement de liens entre les programmes de formation en lecture et en écriture, en TIC, en connaissances financières de base et en mathématique de tous les jours est judicieux. De plus, il convient d'harmoniser les concepts pédagogiques et les curricula dans le domaine des compétences de base afin que les responsables de formation et les formateurs puissent faire appel à des dispositifs de formation reconnus, certifiés et qui ont fait leurs preuves.

Finalement, d'un point de vue de la société, il est très important de poursuivre de façon diversifiée et

créative un travail de sensibilisation publique et efficace comme cela a lieu chaque année, par exemple, dans le cadre du Festival de la formation ou lors d'une action du type « Je veux voter.ch ».

Note

Voir concernant la problématique des compétences de base l'article de Morand-Aymon, Bernadette. Formation continue, formation de base des adultes, compétences de base : dans la jungle des concepts. In *Intervalles : Formation continue, hier, aujourd'hui, demain*, hiver 2011, n°91, p. 53-58. Prêles : Intervalles. ISSN 1015-7611

Les références bibliographiques figurant ci-dessous sont reprises très largement de l'article précité.

Bibliographie

- Enquêtes IALS, cf. < <http://www.lesenlireleggere.ch/fr/dasialsallkonsortium.cfm> > et < <http://www.adult-literacy.admin.ch/bfs/all/fr/index.html> >

- Vanhooydonck, Stéphanie ; Grossenbacher, Silvia. *L'illettrisme. Quand l'écrit pose problème : Causes, conséquences et mesures*. Rapport de tendance 5. Aarau : Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation CSRE ; Office fédéral de la culture OFC, 2002.
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT. *Le fossé numérique en Suisse*. Rapport à l'intention du Conseil Fédéral, Berne : OFFT, 2004.
- Office fédéral de la communication OFCOM. *Rapport du groupe de coordination Société de l'information GCSI. Rapport à l'intention du Conseil fédéral*. Berne : OFCOM, 1999-2006. Disponible sur < <http://www.ict-21.ch/com-ict/IMG/pdf/rapports-et-reste.pdf> >
-
- Philipp Notter et al. *Lire et calculer au quotidien. Compétences des adultes en Suisse*. Rapport national de l'enquête Adult Literacy and Life Skills ALL. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique OFS, 2006.
-
- Schweizerische UNESCO-Kommission. *Erwachsenenbildung in der Schweiz – Bestandesaufnahme 2004 und neue Empfehlungen*. Bern : Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten EDA, 2005. Disponible uniquement en allemand sur < http://www.forum-weiterbildung.ch/images/pdf/unesco_rsn_2004.pdf >
-
- *Accès à la lecture et à l'écriture pour tous ! : vers un concept global de lutte contre l'illettrisme en Suisse / Comité suisse de lutte contre l'illettrisme*. - Berne : Département fédéral des affaires étrangères, Commission nationale suisse pour l'UNESCO, 2005. - III, 40 p. ; 21 cm. - Bibliogr. p. 37-38
-
- Michel, Benoît. *Lutte contre l'illettrisme, formation de base des adultes et formation de leurs formateurs en Suisse romande: état des lieux*, FDEP, Janvier 2006. Disponible sur < <http://www.unesco.ch/fr/documentation/education/illettrisme.html> >
-
- Michel, Benoît. *Formation des formateurs actifs dans la lutte contre l'illettrisme et la formation de base des adultes en Suisse romande*, FDEP, Février 2007. Disponible sur < <http://www.unesco.ch/fr/documentation/education/illettrisme.html> >
-
- Fédération suisse pour la formation continue FSEA < <http://www.alice.ch/fr/themes/competences-de-base/> >
-
- Projet LAB (Literalität in Alltag und Beruf); pour la partie francophone: disponible sur < http://www.literalitaet.ch/myUploadData/files/02_Affiche_LAB_Romandie_09_A4.pdf >
-
- Projet GO : Promotion des compétences de base des adultes dans les cantons ; champs d'action et propositions de mesures. Disponible sur <

http://www.alice.ch/fileadmin/user_upload/alicech/dokumente/sveb/projekte/Analyse_GoCantos_fr.pdf >

- Fédération suisse pour la formation continue FSEA. *Principes de la politique de formation de la FSEA et exigences touchant la nouvelle loi fédérale sur la formation continue*. Zurich : FSEA, 2006. Téléchargeable en format PDF. Disponible sur < <http://www.alice.ch/fr/fsea/federation/positions/> >
- Document élaboré par 9 associations genevoises actives dans la formation de base des adultes. *Formation des adultes : de quoi parle-t-on ?* Genève : Groupe des 9 associations, 2009. Disponible sur < <http://www.voief.ch/PDF/definition.pdf> > et sur le site du projet Interreg IV - *Modularisation de la formation de base* < <http://www.modulesdebase.ch/index.htm> >
- *Les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie : un cadre de référence européen*. Bruxelles : Communautés européennes, 2007.
- Conseil fédéral. *Politique de croissance 2008-2011: nouvelles mesures pour renforcer la croissance économique en Suisse*. Rapport en réponse à la motion 01.3089 : Politique de croissance. Sept mesures. Approuvé par le Conseil fédéral le 2 avril 2008. Berne : Confédération suisse, 2008. Disponible sur < <http://www.crfc.ch/fileadmin/Documents/politiqucroissance.pdf> >
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques OCDE. *La définition et la sélection des compétences clés [DeSeCo]: résumé*. Paris : OCDE, 2005. Disponible sur < <http://www.oecd.org/dataoecd/36/55/35693273.pdf> >
- Commission des communautés européennes. *Proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*. Bruxelles : Union européenne UE, 2005. Disponible sur < <http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/keyrefr.pdf> >
- Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Disponible sur < <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ%3AL%3A2006%3A394%3ASOM%3AFR%3AHTML> >
- Evequoz, Grégoire. *Compétences clés : dispositif d'évaluation et de reconnaissance des compétences-clés*. Genève : Office d'orientation et de formation professionnelle OOF, 2003. Disponible sur < <http://www.ge.ch/ofpc/doc/guides/formationcontinuecompetences.pdf> >
- Jean-Christophe Zuchuat. *Diversité des personnes avec de faibles compétences*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique OFS, 2007. p. 14-15. Etude fondée notamment sur l'enquête *Adult Literacy and Lifeskills* (ALL, 2006)
- Jürg Guggisberg, Patrick Detzel und Heidi Stutz. *Coûts économiques de l'illettrisme en Suisse: une évaluation des données de la recherche Adult Literacy & Life Skills Survey* (ALL): résumé: pour l'Office fédéral de la statistique. Berne: Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, 2007. Disponible sur <http://www.buerobass.ch/pdf/2007/leseschwaechezusammenfassungf.pdf>
- Conférence suisse des institutions sociales (CSIAS) dans son rapport *Pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale: Eléments d'une stratégie nationale* (2010) disponible sur http://www.skos.ch/store/pdf_f/publikationen/grundlagendokumente/Armutsstrategie2010-f.pdf
- *Caritas Almanach 2010* (en langue allemande) disponible sur http://web.caritas.ch/page2.php?pid=4220&fv_100_contentfeature_id=136788fv_100_feature_id=86

- *Développement d'outils de bilan de compétences ciblés dans les 4 domaines de compétences de base, formation de base en entreprise* (CFF, La Poste, Zweifel Pomy Chips SA, PUA Nettoyages SA), mise à disposition d'un site internet <<http://www.weiterbildung-in-kmu.ch>> proposant un guide et des outils pour les entreprises.
- Ordonnance du DFI instituant un régime de promotion de la lecture pour les années 2012 à 2015 du 29 novembre 2011

Associations/Conférences/Projets

- Communauté d'intérêt pour les compétences de base (CI-Compétences de base) : <http://www.alice.ch/fr/themes/competences-de-base/ci-competences-de-base>
- Coordination romande pour la formation de base des adultes (CRFBA) : <http://www.alice.ch/fr/fsea-romande/reseaux/coordination-romande-pour-la-formation-de-base-des-adultes/?sfpDebug=css>
- Conférence intercantonale pour la formation continue (CIFC) : <http://www.edk.ch/dyn/24152.php>
http://www.forum-formationcontinue.ch/default.aspx?code=040202&LGE_ID=2
- Conférence romande pour la formation continue (CRFC) : www.crfc.ch
- Base de données « Ressources pour la formation de base des adultes » : www.ressourcesfba.ch
Festival de la formation : www.lernfestival.ch
- Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) : www.alice.ch
- Fédération suisse Lire et Ecrire : <http://www.lesenschreiben.ch/cms/page.php?chglang=1&p=14>
- Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) : <http://www.skos.ch/fr/>
« GO » Promotion des compétences de base au sein de l'entreprise et dans les cantons : <http://www.alice.ch/fr/fsea/projets/projet-conclus/foerderung-von-wenig-qualifizierten/go/>